

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI

RUANDA-URUNDI GEBIED

KIGALI le 29 août 1958.-
de

-R/S.- RESIDENCE DU RUANDA.-

(*) N° 4.662/A.I.-

Réf. n° :

Annexe :
Bijlage :

Objet :
Voorwerp :

TRANSMIS copie pour information à
Monsieur l'Administrateur de Territoire à
RUHENGARI.-

Requête chef ZIMULINDA.-

LE RESIDENT DU RUANDA,
A. PREUD'HOMME

RESIDENCE DU RUANDA
CENTRE ADMINISTRATIF INDIGENE
DU PAYS.-

COPIE NYANZA-Ruanda, le 19 août 1958.

N° 548/01/29/01.

OBJET:
Requête chef Zimulinda.-

N° 3699	AM 14
DATE	5/9/58
TRANS PAR	105
VISAS	

A Monsieur le Résident du Ruanda
à KIGALI.-

Monsieur le Résident,

En réponse à votre n° 4302/A.I. du 8 courant, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que le Conseil Supérieur du Pays n'a pas retenu la demande de prêt introduite par le chef Zimulinda, faute de crédit. En vérité, au cours de la 13ème session aucune demande de prêt ou de subside n'a été retenue faute de possibilités budgétaires. Monsieur l'Administrateur de Territoire de Ruhengeri n'avait pas été avisé de ce refus.-

Pour le Conseiller du Mwami absent,
L'Administrateur de Territoire délégué,
L. JASPERS. sé/:

Ruhengeri



3819